

Dans l'angle mort des violences d'État : les violences pénitentiaires

Article du média « l'Envolée »



En plein confinement, nous avons largement manifesté contre les violences policières. La prison tue, elle aussi. Ce samedi 9 janvier aura lieu à Brignais (69) une marche en hommage à Idir, mort au mitard à Lyon Corbas. L'occasion pour l'Envolée de proposer un article contre les violences pénitentiaires, en solidarité avec les proches qui luttent pour faire la lumière sur les morts en détention.

Malgré le confinement, des dizaines de milliers de personnes ont manifesté contre la loi dite « de sécurité globale », et plus particulièrement contre l'article qui vise à limiter le droit de filmer les agissements de la police. Si les journalistes s'en mêlent et manifestent avec les autres contre les violences policières, c'est bien parce qu'ils se trouvent directement menacés dans l'exercice de leur profession. Un concours de circonstances qui a mis – pour une fois – quelques caméras officielles du côté des opprimés, et on les a mieux entendus : tant mieux !

Nous n'oublions pas pour autant que ça fait des années que ces violences sont régulièrement dénoncées par des collectifs et des comités de familles et de victimes qui réclament inlassablement la vérité, le plus souvent sans jamais être entendus ni recevoir de réponse.

En clair, pour prouver que la police est violente, il faut des images qui passent à la télé.

Mais alors, comment « prouver » les violences là où il ne peut pas y avoir d'images : en garde-à-vue, dans les centres de rétention administratifs (CRA), et dans toutes les prisons de France ? Comment « prouver » qu'il y a des violences pénitentiaires tout comme il y a des violences policières ?

La prison tue

Le 9 septembre 2020, Idir est mort au mitard de Lyon Corbas, deux semaines avant sa sortie. L'AP affirme qu'il s'est pendu, mais sa famille et ses proches ne croient pas à la version officielle, qui est aussi mise en doute par des témoignages de prisonniers.

Le 18 octobre 2020, Taoufik est mort à la maison d'arrêt de Perpignan. Selon l'AP, il se serait étouffé en mangeant. Sa famille n'a appris sa mort que plusieurs semaines plus tard, alertée par un prisonnier en permission.

Le 14 avril 2018, Jaouad avait trouvé la mort dans le mitard (quartier disciplinaire) de la maison d'arrêt de Toulouse-Seysses. Ses voisins de cellule avaient immédiatement dénoncé un meurtre maquillé en suicide et désigné une équipe de matons violents, qu'ils appelaient « l'escadron de la mort » . Depuis, les violences au mitard continuent, selon des témoignages de prisonniers, malheureusement trop nombreux.

Tous les trois jours en moyenne, l'administration pénitentiaire signale un nouveau mort au sein de la population pénale – qui se trouve par définition sous son entière responsabilité. Ceux et celles qui connaissent la réalité carcérale pour l'avoir éprouvée dans leur chair parlent souvent de « morts suspectes » plutôt que de suicides.

La liste de ces « suicides » qui sont contestés par les prisonniers et leurs proches est malheureusement interminable.

Et même quand il s'agit vraiment d'un suicide, c'est encore la prison qui tue : conditions inhumaines et peines sans fin plongent certains condamnés dans le désespoir.

En effet, la prison torture aussi. Combien de prisonniers sont tabassés, étouffés, privés de sommeil et de visites ? Un correspondant régulier du journal *L'Envolée*, « L'infâme », a par exemple subi des violences inouïes à la prison de Vendin-le-Vieil en novembre dernier. Qui s'en émeut ?

Ceux qui voudraient dénoncer ces lynchages voient s'abattre sur eux une punition immédiate et implacable. Des transferts disciplinaires les éloignent de leurs familles et de leurs réseaux de solidarité au sein de la prison... quand ils ne sont pas passés à tabac à leur tour, comme Jean-Christophe Merlet, un prisonnier handicapé à vie après avoir subi la fureur d'une équipe de surveillants du centre de détention de Saint-Martin-de-Ré qu'il accuse d'avoir frappé à mort un de ses codétenus.

À l'abri des regards

Il semble qu'il y ait une prise de conscience du fait que le racisme et la brutalité policières sont bel et bien systémiques, et qu'il est indispensable de pouvoir prouver par l'image le harcèlement policier, les contrôles au faciès, les humiliations, les mutilations et les morts dans le cadre du « maintien de l'ordre ». Ces pratiques sont déjà dénoncées depuis des dizaines d'années par les habitants des quartiers populaires et les personnes racisées... La police tue en moyenne 25 personnes par an. La répression du mouvement des Gilets jaunes a contribué à cette prise de conscience car les images d'une brutalité policière que la sacro-sainte « légitime défense » ne saurait justifier se sont multipliées : yeux crevés, mains arrachées et violences gratuites.

Il faudrait que cette période soit aussi l'occasion d'enfin entendre les récits sortis des lieux où la violence d'État s'exerce loin des regards.

Comme les policiers, les surveillants pénitentiaires humilient ; certains tabassent, et tuent parfois derrière les hauts murs des prisons de France. Tout particulièrement dans les mitards et les quartiers d'isolement. Dans ces lieux, il n'y a que les caméras de surveillance qui filment, et les agents

connaissent tous les angles morts ; si des images les incriminent tout de même, elles ont tendance à disparaître les rares fois où une enquête est ouverte. Les surveillants sont couverts par leur hiérarchie en toute circonstances. La prison, c'est la vraie « grande muette ».

Sort-on de l'humanité en entrant en prison ?

Et puis les gardiens de prison savent que prisonniers et prisonnières sont au ban de l'humanité. Qu'ils portent un numéro, qu'ils n'ont pas le droit d'association, qu'ils n'ont pas le droit à la parole. La parole des prisonniers est une parole infâme, jamais crue car toujours suspecte d'être mensongère, exagérée, nourrie par « la haine de l'autorité ». Lorsque des proches contestent la version officielle après un décès en détention, c'est comme pour les crimes policiers : l'administration pénitentiaire et la justice invoquent d'improbables problèmes de santé, la consommation de stupéfiants, des troubles psychiatriques, des violences à l'encontre des surveillants, des tendances suicidaires...

Le défunt est systématiquement présenté comme seul responsable de sa mort. Tant pis si des contre-expertises d'autopsie donnent des preuves patentes que la version officielle est mensongère, si on constate des traces de coups ou de strangulation, tant pis si la corde avec laquelle un prisonnier est censé s'être pendu est trop longue.

Quand on enferme quelqu'un, on enferme avec lui les gens qui l'aiment. Ils ne peuvent endurer, en plus de l'éloignement et de la séparation, la peur de le voir sortir mutilé, traumatisé, ou entre quatre planches. Mais comme la parole d'un prisonnier ou d'une prisonnière, celle de sa famille n'inspire le plus souvent que de la méfiance, voire le mépris.

Des familles et des collectifs de proches de prisonniers et de prisonnières se font tout de même obstinément les porte-voix des prisonnier·e·s qui osent s'exposer aux sanctions disciplinaires en rendant public des faits de violences.

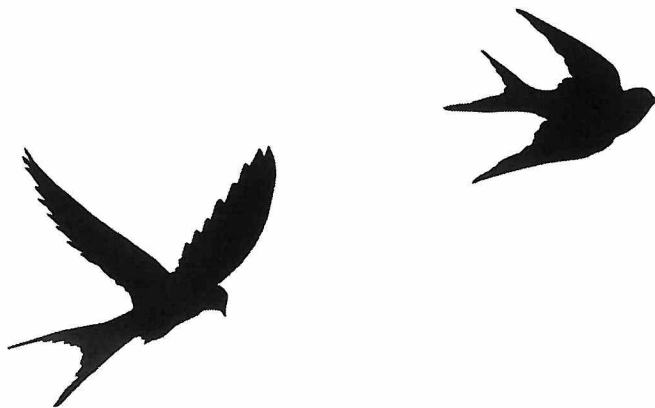
Nous sommes évidemment opposés à la loi sur la sécurité globale, qui doit être complètement abrogée, mais nous appelons à l'extension du combat à tous les lieux d'enfermement.

Il faudrait que ce soit l'occasion de croire enfin la parole des premiers concernés, et cette fois sans attendre des images : nous estimons que les prisonniers sont les mieux placés pour décrire ce qu'ils vivent et énoncer quelques vérités sur la prison.

Les quartiers disciplinaires (QD) et les quartiers d'isolement (QI) sont des lieux de torture. Ils doivent être fermés.

Toute la lumière doit être faite sur toutes les morts suspectes en prison ; la parole des prisonniers doit être crue et relayée. Leurs proches doivent être soutenus dans leur recherche de la vérité.

L'envolée



L'Envolée est un journal qui paraît quatre fois par an. Il publie les lettres de prisonniers que nous recevons, des compte rendus de procès auxquels nous assistons, et des analyses sur la société et ses lois.

Le journal prolonge le travail mené par des émissions de radio indépendantes qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, en dehors du contrôle de l'administration pénitentiaire.

Le journal est réalisé par des ex-prisonniers et des ex-prisonnières ou des proches de prisonniers qui pensent qu'il est primordial de publier des textes venus des prisons et des textes contre les prisons. Prisonniers et prisonnières décrivent leur quotidien, dénoncent leurs conditions de détention, se battent contre l'enfermement. Ils et elles le feront toujours mieux que tous ceux qui veulent parler à leur place (journalistes, sociologues, experts, militants).

Une parole de prisonnier qui sort et attaque l'administration pénitentiaire ou la justice, qui plus est quand cette parole est collective, constitue un acte politique qui dérange l'ordre des choses. L'Envolée se veut porte voix des prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait ; mais nous ne sommes ni les porte parole, ni un syndicat de prisonniers. Cela ne nous empêche pas, bien sur, de soutenir et d'aider des prisonniers qui sont proches de nous ou qui nous demandent d'être solidaires.

Nous espérons toujours que les mots inspirent des luttes contre la justice et l'enfermement. Pour nous, la liberté est un rapport entre les gens qui se battent ensemble pour la gagner.

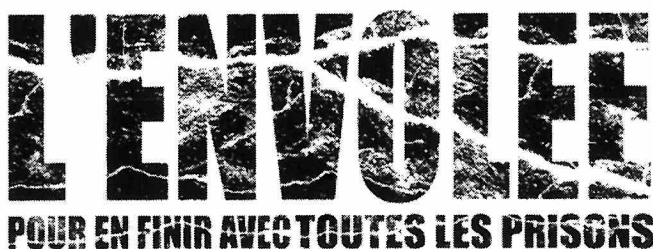
Le journal s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du droit et de la justice. La prison est le ciment nécessaire à l'Etat pour permettre au capitalisme de se développer. Prisons et Justice servent principalement à enfermer la misère. L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir : il produit une peur nécessaire au maintien de cette société.

Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors. Les familles et les proches de prisonniers et de prisonnières le savent bien.

Ce journal survit maintenant depuis plus de 15 ans malgré les censures de l'administration pénitentiaire, malgré les poursuites récurrentes pour diffamation, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements et des événements que nous organisons pour financer la sortie régulière du journal. Donc n'hésitez pas à écrire, à vous abonner et à abonner des prisonniers en faisant parvenir leur numéro d'écrou (l'abonnement est gratuit pour les prisonniers).

Si vous souhaitez écrire à un prisonnier ou une prisonnière dont vous aurez lu un courrier dans le journal ou sur le site, nous pouvons vous faire parvenir son numéro d'écrou – si la personne nous a donné son accord pour le faire.

A bas les prisons, toutes les prisons... soyons solidaires des enfermés qui refusent de se résigner, solidaires des familles et des amis qui se démènent tous les jours pour ne pas lâcher face à une administration oppressante.



Site internet et podcasts : **lenvolee.net**

mail : **contact(a)lenvolee.net**

Adresse postale : L'envolée – c/o FPP – 1, rue de la solidarité
75019 Paris